

Nos activités professionnelles sont des piliers de l'économie française, jouant un rôle crucial dans la circulation des personnes et des biens, participant à un aménagement du territoire garantissant un accès pour tous à la mobilité et aux services publics, garantes du bon fonctionnement des chaînes d'approvisionnement, de l'industrie du commerce. Toutefois, il existe une réalité beaucoup moins visible mais extrêmement préoccupante : la pénibilité du travail et le taux élevé d'accidents du travail, parfois mortels, dans ces différents secteurs.

Malgré des progrès en matière de sécurité, les transports restent des secteurs où les travailleurs sont confrontés à des risques professionnels importants liés aux contraintes de nos métiers comme à la dérèglementation du travail, quand il ne s'agit pas de non-respect de ces réglementations par un employeur plus soucieux de son seuil de rentabilité financière que de la sécurité des travailleurs.

LA PÉNIBILITÉ DU TRAVAIL DANS NOS SECTEURS

La pénibilité du travail est le fruit d'un ensemble de facteurs qui rendent le travail difficile, voire nuisible à la santé physique et mentale. Dans nos secteurs d'activités, ces facteurs sont multiples et variés, allant des conditions de travail extrêmes aux contraintes organisationnelles lorsqu'elles ne s'accompagnent pas de dispositifs spécifiques de prévention des risques.

NOS MÉTIERS SONT ÉPROUVANTS

Que nous soyons chauffeurs de poids lourds, manutentionnaires, chauffeurs de bus, conducteurs de métro, ambulanciers, salariés du secteur du déchet, agents d'auto-route... nous sommes soumis à des conditions de travail difficiles avec des impacts importants sur notre santé physique comme mentale.

LE TEMPS, POUR LES SALARIÉS,

C'EST DU STRESS PLUS QUE DE L'ARGENT !

La pression liée au respect des horaires et aux objectifs de productivité est une composante de la pénibilité du travail dans nos secteurs. Nous devons respecter des horaires stricts, parfois dans des conditions de circulation défavorables, ce qui génère un stress constant. De même, dans les sites logistiques, les travailleurs sont soumis à une cadence effrénée, ce qui entraîne une surcharge de travail et un manque de temps de récupération.

NE PAS PERDRE SA VIE À VOULOIR LA GAGNER !

La pénibilité est étroitement liée aux risques d'accidents, certains d'entre eux pouvant être mortels. En 2020, selon les chiffres de la Caisse nationale de l'assurance maladie (CNAM), les accidents du travail dans le secteur des transports ont représenté une part importante des accidents dit « industriels ».

LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

Les chauffeurs de poids lourds, en particulier, sont confrontés à des risques élevés sur la route. Les accidents de la route sont la principale cause de mortalité dans ce secteur. En 2019, selon les statistiques de l'INSEE, plus de 100 chauffeurs de poids lourds ont perdu la vie dans des accidents de la route. La fatigue et le non-respect des règles de sécurité, sont des facteurs qui augmentent le risque d'accidents graves. La présence d'infrastructures de transport inadaptées, telles que des routes en mauvais état ou des zones de circulation dense, aggrave encore la situation.

ACCIDENTS DE MANUTENTION ET D'ÉQUIPEMENT

Dans les entrepôts et les centres de distribution, les accidents de manutention sont fréquents. Des chutes, des écrasements par des charges mal sécurisées ou des chocs avec des chariots élévateurs peuvent entraîner des blessures graves, parfois mortelles. En outre, les travailleurs peuvent être tués par des accidents liés à l'utilisation de machines ou d'équipements de levage. Les accidents mortels dans ce secteur ne se limitent pas aux chauffeurs, mais touchent également les travailleurs au sol.

LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX ET SUICIDES

Le stress chronique, les longues heures de travail, et les pressions pour respecter des délais peuvent également avoir des conséquences dramatiques sur la santé mentale des travailleurs. Les risques psychosociaux, tels que le burn-out ou les troubles de la santé mentale, sont en forte hausse dans le secteur. Il est indéniable que la pression constante dans le cadre d'objectifs inatteignables peut aggraver la situation psychologique des travailleurs et mener à des actes extrêmes.

AVEC LA CGT TRANSPORTS, IMPOSONS DES MESURES DE PRÉVENTION ET L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL !

L'amélioration des conditions de travail : Cela passe par une révision des réglementations (décrets régissant une grande partie de nos professions) encadrant le décompte et l'organisation du travail en y intégrant de partout des temps de pause physiologique compris dans le temps de travail effectif.

La reconnaissance de la pénibilité de nos métiers : En garantissant et élargissant les dispositifs actuels (CFA, CRPN, RATP...) pour permettre un départ anticipé à la retraite en bonne santé.

La formation : Nous revendiquons la mise en place et le renforcement de programmes de formation dès l'embauche et tout au long de la carrière professionnelle du salarié afin de prévenir les risques d'accidents. La mise en œuvre effective de ces formations doit être imposée à l'employeur, sous contrainte de fortes pénalités financières.

Les nouvelles technologies : Nous revendiquons de forts investissements dans la recherche et dans la mise en œuvre de technologies réduisant la pénibilité du travail. Les avancées technologiques offrent des solutions pour améliorer la sécurité comme, par exemple, l'utilisation d'exosquelette dans la manutention de charges lourdes contribuent à limiter les risques.

Renforcer la réglementation et les moyens de contrôle : Nous revendiquons des moyens supplémentaires pour les organismes de contrôle et l'inspection du Travail. En France comme en Europe, la réglementation sur le temps de travail est stricte, pourtant nous constatons très régulièrement des entorses au temps de travail et au non-respect des pauses, comme un accroissement des rythmes et des charges de travail. L'inspection du Travail, du fait d'un manque de moyens, est dans l'incapacité d'agir de manière systématique sur chacune de ces situations, ce n'est pas normal ! Dans de nombreuses entreprises ou dans les secteurs informels, ces « dérives » échappent à tout contrôle et donc à toute sanction.

La pénibilité du travail et les morts au travail dans les transports en France demeurent des problèmes majeurs. Il est essentiel que des actions supplémentaires soient entreprises, en agissant en premier lieu sur les conditions de travail et la reconnaissance de la pénibilité de nos métiers mais également au niveau de la formation, de l'investissement dans des technologies plus sûres et des contrôles renforcés, pour assurer une sécurité optimale et améliorer la qualité de vie au travail dans l'ensemble de nos secteurs d'activités !

LE 28 AVRIL

MOBILISONS-NOUS !

